

CONSEIL  
SUPÉRIEUR  
DE L'ÉDUCATION

# Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs

Sommaire

Juin 2020



Québec 

Vous pouvez consulter l'avis à l'adresse [www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca) ou, pour en obtenir une copie, vous pouvez présenter une demande au Conseil supérieur de l'éducation :

- par téléphone : 418 643-3851 (boîte vocale)
- par courrier électronique : [conseil@cse.gouv.qc.ca](mailto:conseil@cse.gouv.qc.ca)
- par la poste :  
1175, avenue Lavigerie, bureau 180  
Québec (Québec) G1V 5B2

**Comment citer cet ouvrage :**

Conseil supérieur de l'éducation (2020). *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs : sommaire*, Québec, Le Conseil, 16 p.

Le bien-être de l'enfant est un élément fondamental protégé par la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, en novembre 1989.

Par cet avis, Le bien-être de l'enfant à l'école: faisons nos devoirs, le Conseil supérieur de l'éducation se penche sur les facteurs qui influencent le bien-être et la santé mentale des enfants du préscolaire et du primaire. Il décrit, notamment, la situation et les besoins des enfants, pour ensuite s'attarder aux leviers dont les milieux scolaires disposent qui peuvent être mis à profit pour leur permettre de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans un milieu scolaire bienveillant et pour la vie durant.



« Mon école idéale. »  
Basma, 5<sup>e</sup> année

## Pourquoi se préoccuper du bien-être des enfants à l'école primaire?

Le Conseil a voulu d'emblée répondre à cette question à l'aide d'un tour d'horizon de la vie des enfants, à commencer par une illustration du quotidien exigeant auquel ils sont confrontés. Des données descriptives présentent un portrait de la diversité des enfants et de leurs besoins et mettent en perspective certains facteurs de vulnérabilité (enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), issus de milieux défavorisés ou de l'immigration, Autochtones, etc.). Par ailleurs, les enquêtes québécoises et nationales indiquent que, même si la plupart des enfants se portent bien, certains éprouvent de la détresse psychologique.

### Le bien-être et la bienveillance

Le **bien-être** est étroitement lié à la santé mentale, et représente en quelque sorte sa composante positive. Il est multifactoriel et multidimensionnel, et comprend à la fois les aspects émotionnel, psychologique et social.

La **bienveillance**, quant à elle, est considérée comme un moyen d'assurer le bien-être de l'enfant.

**Puisque chaque enfant est unique, le Conseil est d'avis qu'il faut se soucier du bien-être et de la santé mentale de tous les enfants qui fréquentent les écoles primaires du Québec.** Le bien-être à l'école paraît dès lors comme la voie à privilégier pour les milieux scolaires, afin d'agir en prévention de manière globale et universelle.

## Une vision écosystémique du bien-être à l'école

Les écrits sur le bien-être à l'école énoncent, sans équivoque, le caractère multifactoriel, multidimensionnel et systémique du bien-être. Dans cette optique, le Conseil s'est inspiré de l'approche écosystémique de manière à dresser un portrait global du bien-être des enfants dans les écoles primaires du Québec, en tenant compte des différents facteurs qui interagissent de manière dynamique avec les environnements où l'enfant évolue, ses milieux de vie. Il est alors possible d'appréhender les effets de ces facteurs sur l'enfant, sa classe et son école, notamment. Ces divers environnements sont décrits en fonction de ce que la recherche propose et de ce que l'on observe sur le terrain. Leur analyse permet de mettre en relief les initiatives à poursuivre et souligne les obstacles à surmonter.

La figure qui suit présente une version simplifiée du schéma qui constitue le cœur de l'avis. Elle illustre la vision du Conseil à l'égard du bien-être à l'école et présente les différents environnements qu'il a examinés.

Le bien-être de l'enfant relève d'une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel scolaire, la famille, la collectivité ainsi que les instances décisionnelles aux différents paliers du système éducatif et du gouvernement.

## Le bien-être de l'enfant à l'école (version simplifiée<sup>1</sup>)



1 Pour accéder à la version complète du schéma sur le bien-être à l'école, suivez ce lien [www.cse.gouv.qc.ca/trousse-bien-etre-enfants](http://www.cse.gouv.qc.ca/trousse-bien-etre-enfants).

## **Les compétences sociales et émotionnelles, un puissant facteur de protection**

Au centre du schéma se trouvent les compétences sociales et émotionnelles des enfants et des adultes. Ces compétences fournissent à l'enfant des outils qui lui permettent de se protéger, de s'affirmer, de gérer ses émotions et de devenir une citoyenne ou un citoyen responsable, et aussi de réussir à l'école. Elles sont essentiellement apprises par l'expérience, et l'école devient, par conséquent, un lieu privilégié pour les acquérir. Elles se développent dès la petite enfance et tout au long de la vie. Pour les adultes, ces compétences sont la base d'une intervention bienveillante et constituent, comme pour les enfants, un facteur de protection.

## **Les caractéristiques individuelles de l'enfant**

Les capacités cognitives, les aptitudes et le stade de développement sont des facteurs qui modulent la réponse cognitive, affective et comportementale de l'enfant. Que ce soit en classe, au service de garde ou à la maison, les interventions doivent être adaptées à la maturité de l'enfant dans les différentes sphères de son développement.

Outre les compétences sociales et émotionnelles, la santé mentale positive constitue un facteur de protection pour l'enfant qui lui permet d'aborder les situations de la vie avec confiance et de grandir sainement. La résilience est mise en relation avec la santé mentale à divers endroits dans la littérature scientifique, notamment par son rôle de prévention. Le sentiment d'efficacité personnelle permet à l'enfant d'aborder les apprentissages scolaires et autres avec confiance et réalisme. Enfin, l'enfant qui a de saines habitudes de vie sera dans de meilleures conditions pour apprendre, pour gérer son stress, pour être bien à l'école. À cet effet, le Conseil a documenté, plus particulièrement, le sommeil, l'activité physique et l'alimentation; à cela s'ajoute l'utilisation du numérique, qui soulève des questions à l'égard des habitudes de vie des enfants.

## **L'environnement scolaire et pédagogique**

L'environnement scolaire et pédagogique regroupe les éléments qui relèvent plus précisément de l'école; le service de garde en milieu scolaire en fait donc partie intégrante. Un climat scolaire positif et sécurisant dans lequel les valeurs sont partagées et où les

règles sont appliquées de façon juste et équitable est primordial. Le développement d'un sentiment d'appartenance renforcé par des activités et des interventions qui favorisent la communication et l'engagement contribue aussi au bien-être des enfants.

En classe, certaines pratiques pédagogiques peuvent être favorables ou non au développement des compétences sociales et émotionnelles et au bien-être de l'enfant. Le Conseil pose un regard sur ces pratiques en vue de mettre en relief ce qui permet aux enfants de se sentir en confiance et en sécurité affective pour réaliser leurs apprentissages scolaires et autres. On notera, par exemple, la sensibilité de l'enseignante ou de l'enseignant et une intervention qui mise sur le développement global de l'enfant. Parmi les obstacles observés, le personnel enseignant témoigne du fait que le temps de classe est mobilisé par beaucoup d'évaluations en vue d'une note au bulletin, du temps qui pourrait être dédié à l'aide à l'apprentissage et au développement global de l'enfant.

Enfin, l'accompagnement des enfants et des parents lors des transitions scolaires, un environnement physique adéquat et stimulant et une offre d'activités parascolaires variées constituent également des facteurs de protection sur lesquels l'école a la possibilité d'agir.

## Le soutien aux enfants et au personnel scolaire

Toujours en lien avec l'environnement scolaire et pédagogique, le soutien aux enfants et au personnel scolaire constitue un élément fondamental du bien-être et de la santé mentale. Le réseau scolaire est responsable en grande partie des services offerts, mais les écoles peuvent aussi compter sur l'apport des services du réseau de la santé et des services sociaux de même que sur des ressources offertes par différents organismes dans la communauté. Par le biais, notamment, des services éducatifs complémentaires et des services régionaux de soutien et d'expertise, de même que par les services spécialisés du réseau de la santé et des services sociaux, diverses ressources sont mises à la disposition des écoles et des commissions scolaires pour soutenir les enfants, le personnel et, indirectement, les familles.

À cet égard, le Conseil souligne la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources qui interviennent en soutien à la santé mentale des enfants (ex. : psychologie, psychoéducation, travail social) et constate que la médicalisation des difficultés (recherche d'un diagnostic, approche clinique) fait partie des enjeux qui font l'objet de préoccupations récurrentes dans le système scolaire. La disponibilité des ressources professionnelles attribuable à la rareté de la main-d'œuvre pose aussi des défis importants dans les deux réseaux.

Par ailleurs, l'arrimage entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Santé et des Services sociaux demeure problématique, malgré les efforts consentis par chacun d'eux. Les ressources en santé et en services sociaux se déploient dans les écoles en fonction des priorités établies dans chacun des CISSS ou des CIUSSS<sup>2</sup>, ce qui donne lieu à des pratiques variables d'un milieu à l'autre. Des acteurs du réseau scolaire déplorent également l'absence de services de première ligne pour soutenir une intervention psychosociale auprès des enfants d'âge scolaire et de leurs familles.

Enfin, dans le but de mettre en évidence les leviers qui existent dans le système scolaire actuel et dans le réseau de la santé et des services sociaux, des initiatives gouvernementales visant à favoriser la santé mentale et le développement des compétences sociales et émotionnelles ont été répertoriées. L'analyse montre que les initiatives sont multiples, mais peu coordonnées et parfois méconnues. De plus, les conditions pour les mettre en œuvre ne sont pas toujours au rendez-vous.

## L'environnement professionnel

La mise en œuvre des facteurs de protection énoncés jusqu'ici, que ce soit pour soutenir l'enfant lui-même ou pour créer un climat positif dans l'école, en classe et au service de garde, repose en grande partie sur le personnel scolaire. L'environnement professionnel dans lequel l'équipe-école évolue influence la qualité des interventions du personnel et sa capacité à assurer le bien-être des enfants. Le Conseil a porté son attention plus particulièrement sur cinq éléments de l'environnement professionnel : le bien-être du personnel, les compétences sociales et émotionnelles des intervenantes et des intervenants, le sentiment d'efficacité personnelle et collective, le développement professionnel ainsi que la présence d'un leadership participatif, partagé et bienveillant.

Le Conseil est d'avis que l'ensemble du personnel doit avoir accès à de la formation initiale et continue, qui lui permettra de développer ses compétences sociales et émotionnelles et qui le sensibilisera à adopter des attitudes et des comportements bienveillants envers les enfants et les adultes qu'il côtoie dans son travail. Les enseignantes et les enseignants de même que les éducatrices et les éducateurs du service de garde en milieu scolaire doivent aussi pouvoir développer les compétences requises afin de soutenir les enfants dans leur développement social et émotionnel.

2 Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).



## L'environnement communautaire

L'expérience éducative de l'enfant du préscolaire et du primaire ne se limite pas à son environnement familial et scolaire. Une perspective systémique doit aussi considérer la communauté dans laquelle l'enfant et sa famille évoluent. Évidemment, chaque communauté qui entoure l'école est bien distincte.

Les organismes communautaires, les municipalités, les organismes de loisirs et autres, implantés dans leur communauté, peuvent jouer un rôle dans le bien-être des enfants et des familles. Ces acteurs entretiennent des liens particuliers avec les familles et sont au fait des besoins et des défis qui se présentent dans leur communauté. Ils peuvent avantageusement agir en complémentarité avec l'école.

## L'environnement familial

La famille et l'école constituent les deux principaux environnements qui influencent le développement de l'enfant. En s'appuyant sur le principe de coéducation, le Conseil est d'avis qu'il faut bâtir une relation de confiance mutuelle et créer un espace de dialogue avec la famille pour des échanges constructifs autour d'une compréhension commune des besoins de l'enfant, dans le respect des rôles et des compétences de chacun.

## Des défis de collaboration et de concertation

Étant donné la multiplicité des individus concernés et la nécessité d'agir de manière cohérente, complémentaire et concertée auprès de l'enfant et de sa famille, il devient incontournable d'établir une étroite collaboration avec tous les acteurs, soit le réseau de l'éducation, le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, les acteurs de la communauté et, bien évidemment, la famille et l'enfant lui-même.

Si cette collaboration est essentielle tout au long du parcours de l'enfant pour le soutenir dans le développement de son plein potentiel, pour agir en prévention ou pour réagir de manière appropriée et concertée à des périodes ou à des moments précis, elle devient particulièrement importante lors des transitions scolaires, et même cruciale lorsque la situation de l'enfant requiert des services particuliers. L'accompagnement psychosocial visant à soutenir l'enfant et sa famille s'inscrit nécessairement dans une démarche collaborative.

Les travaux réalisés dans le cadre de cet avis montrent que la collaboration, pour agir de manière concertée et complémentaire, demeure un enjeu important à tous les niveaux du système. Le Conseil fait le constat que les actions demeurent compartimentées et que les interventions auprès des enfants et des familles s'effectuent souvent en vase clos. De plus, des bris de services pour les enfants peuvent survenir lorsque le partage des responsabilités n'est pas déterminé ou compris de la même manière par le personnel des deux réseaux.

En somme, la collaboration et la concertation nécessitent une meilleure connaissance et une clarification des rôles et des responsabilités ainsi qu'un dialogue constant pour une compréhension commune des besoins de l'enfant dans une optique de promotion de sa santé mentale positive et de soutien au développement de son plein potentiel.

## Des recommandations

Trois principes ont guidé la pensée du Conseil et constituent l'assise de ses recommandations. Il s'agit d'abord de considérer l'enfant dans son intégralité, ensuite de considérer que le bien-être de l'enfant est un devoir de société et une responsabilité partagée et, finalement, qu'au-delà des apprentissages scolaires, l'école constitue un milieu de vie pour l'enfant.

Les recommandations qui suivent sont articulées autour de cinq axes et formulées à partir de ce que le Conseil juge prioritaire pour le bien-être de l'enfant à l'école.

### Axe 1

#### Considérer l'enfant comme acteur de son bien-être

Pour se conformer à la Convention relative aux droits de l'enfant, les milieux scolaires doivent donner une voix à l'enfant et viser sa participation aux décisions qui le concernent. L'enfant peut et doit contribuer à son bien-être à la mesure de ses capacités et en fonction de sa maturité.

#### **Le Conseil recommande aux enfants :**

- 1) De prendre leur place, c'est-à-dire de s'impliquer dans l'école en fonction de leurs champs d'intérêt, de participer activement aux décisions et d'exprimer leurs besoins, leurs inquiétudes et leurs rêves.

### **Le Conseil recommande aux équipes-écoles :**

- 2) D'accompagner les enfants et de leur faire connaître et reconnaître leurs droits, de leur donner une voix au moment de prendre des décisions qui les concernent.

## **Axe 2**

### **Développer les compétences sociales et émotionnelles des enfants**

Les compétences sociales et émotionnelles fournissent à l'enfant des outils qui lui permettent de se protéger, de s'affirmer, de gérer ses émotions, de devenir une citoyenne ou un citoyen responsable et aussi de réussir à l'école; le milieu scolaire, quant à lui, est un endroit privilégié pour soutenir leur développement. De ce fait, l'enseignement et l'évaluation formative des compétences sociales et émotionnelles deviennent incontournables pour soutenir leur développement chez l'enfant.

### **Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :**

- 3) De rendre explicite et obligatoire le développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants et de considérer l'acquisition de ces compétences comme un savoir-être qui se développe dans toutes les sphères d'activités de l'école, y compris au service de garde en milieu scolaire.

## **Axe 3**

### **Fournir des ressources d'aide psychosociale accessibles, universelles et disponibles au moment opportun**

La question du bien-être n'est pas uniquement liée aux groupes d'enfants qui présentent des caractéristiques pouvant les rendre plus vulnérables. Des enfants peuvent avoir besoin d'une aide particulière rapidement (ex. : anxiété provoquée par un événement passager ou ponctuel). Les ressources professionnelles ne sont pas toujours disponibles au moment où la situation le requiert.

De plus, l'enfant et sa famille cheminent à l'intérieur de différents systèmes (services périnataux et services de santé et de services sociaux, services de garde éducatifs à l'enfance, école). Chaque service possède ses propres règles administratives et un fonctionnement distinct ainsi qu'un dossier particulier pour l'enfant, ce qui rend difficile la continuité des services et des interventions éducatives.

**Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :**

- 4) De modifier le mode de financement des services aux EHDAA, de manière à minimiser les évaluations administratives réalisées par le personnel professionnel attiré aux services complémentaires.

**Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au ministre de la Santé et des Services sociaux :**

- 5) D'assurer la disponibilité des ressources professionnelles et techniques pour accompagner le personnel scolaire et venir en aide aux enfants dans leur environnement (la classe et le service de garde en milieu scolaire).
- 6) En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, de rendre disponibles les services de première ligne, de les rapprocher de l'école et de mettre en place des services souples d'intervention psychosociale qui peuvent agir de manière diligente auprès des enfants et des familles, que les enfants soient ou non identifiés, qu'ils aient des besoins prolongés ou ponctuels.

**Le Conseil recommande aux commissions scolaires ou aux futurs centres de services scolaires :**

- 7) De revoir le mandat des psychologues scolaires et de tout autre personnel professionnel concerné, afin de les dégager des évaluations de nature administrative et de leur permettre ainsi d'agir en priorité en soutien aux enfants ainsi qu'aux intervenantes et aux intervenants.

**Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre de la Famille :**

- 8) De s'assurer que les différentes instances disposent de moyens qui leur permettent de partager les renseignements nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant et de voir à son bien-être de façon éthique et dans le respect de la confidentialité.

## Axe 4

### Soutenir le développement professionnel pour le bien-être des enfants et du personnel scolaire

Le bien-être à l'école nécessite le développement de compétences sur le plan social et affectif pour l'ensemble du personnel scolaire qui interagit avec les enfants, en particulier pour le personnel enseignant, celui du service de garde en milieu scolaire de

même que pour les directions d'école. Le développement de ces compétences passe, notamment, par la formation initiale et continue et nécessite un accompagnement sur le terrain.

**Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :**

- 9) De s'assurer que le prochain référentiel de compétences de la profession enseignante comporte des éléments visant le bien-être des enfants et, plus particulièrement, le développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants et du personnel enseignant.
- 10) En collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, de soutenir la recherche sur le terrain par la création d'un programme de subvention de type « Action concertée » portant sur le bien-être à l'école primaire dans lequel les milieux de pratique seront en interaction constante avec les équipes de recherche pour trouver des solutions innovantes aux problématiques soulevées.
- 11) De promouvoir et de soutenir l'expérimentation de pratiques prometteuses ou innovantes favorables au développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants et d'évaluer les mesures en place dans une optique d'amélioration de leur bien-être.

**Le Conseil recommande aux établissements d'enseignement collégial et universitaire :**

- 12) De maintenir, de bonifier ou d'ajuster la formation initiale et continue du personnel éducateur en service de garde en milieu scolaire et du personnel enseignant, de manière à mettre un accent particulier sur le caractère émotionnel et affectif des relations adulte-enfants à l'école et le développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants et des adultes.

**Le Conseil recommande aux commissions scolaires ou aux futurs centres de services scolaires et aux directions d'école :**

- 13) De s'assurer que les mesures appropriées de formation et d'accompagnement au regard des compétences sociales et émotionnelles soient mises à la disposition du personnel scolaire.

**Le Conseil recommande aux équipes-écoles :**

- 14) De faire du bien-être à l'école une responsabilité collective où chaque personne s'engage dans un processus de développement professionnel lié à ses propres compétences sociales et émotionnelles et à celles des enfants.

## Axe 5

### Collaborer pour partager une compréhension commune des besoins de l'enfant et assurer une réponse concertée à ces besoins

Le bien-être de l'enfant concerne tout le personnel de l'école, y compris celui du service de garde en milieu scolaire; une approche globale et cohérente s'impose. Des défis de collaboration et de concertation découlent de cette approche globale.

#### **Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au ministre de la Santé et des Services sociaux et aux acteurs locaux et régionaux des deux réseaux:**

- 15) D'assurer un leadership fort pour une collaboration interréseaux qui soutienne la mise en place de mécanismes de concertation à la fois formels, simples et souples en vue de permettre un dialogue constant entre les acteurs à l'échelle locale ou à l'intérieur d'un territoire donné. Cette concertation, centrée sur les besoins des enfants et de leur famille, doit permettre d'apporter des solutions concrètes aux problèmes vécus.

#### **Le Conseil recommande aux directions d'école en collaboration avec les équipes-écoles:**

- 16) De partager les responsabilités et de définir clairement les rôles de chacun, afin d'offrir un soutien qui réponde aux besoins des enfants en classe et au service de garde en milieu scolaire.
- 17) En collaboration avec les parents, d'établir et de mettre en place des mécanismes simples de communication et de concertation dans une perspective de coéducation.
- 18) En collaboration avec les organismes de la communauté, d'établir des partenariats en fonction des besoins du milieu, dans le respect de l'autonomie et de la mission de chacun.

## Des conditions à assurer pour la mise en œuvre des recommandations

Les recommandations qui précèdent pourront être mises en œuvre dans la mesure où certaines conditions sont favorisées, soit l'embauche et l'affectation de personnel qualifié, la mise en place d'équipes-écoles stables, une plus grande souplesse dans

les règles administratives pour adapter l'école à son milieu, une organisation optimale du temps scolaire et un environnement physique qui offre des espaces agréables, diversifiés, fonctionnels et en nombre suffisant pour les enfants et le personnel scolaire.

## Conclusion

Le bien-être de l'enfant à l'école primaire nécessite une meilleure compréhension des actions qui y contribuent et une mise en œuvre mieux coordonnée par tous les acteurs scolaires. Malgré les efforts déjà consentis, force est de constater que le système scolaire a encore beaucoup à faire pour que l'école soit pleinement adaptée aux besoins des enfants.

À l'issue de sa réflexion, le Conseil juge prioritaire d'agir sur le développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants et du personnel, sur la disponibilité des ressources pour répondre aux besoins de tous les enfants en temps opportun, sur la formation de tout le personnel scolaire de même que sur la collaboration et la concertation au sein l'équipe-école, avec la famille et la communauté et entre le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux.

En tout temps, l'intérêt premier de l'enfant doit être l'élément central de toute décision qui le concerne directement ou indirectement, et ce, à tous les niveaux du système. Indépendamment des changements entrepris, que ce soit dans le système scolaire ou, plus largement, dans le réseau de la santé, peu importe le déséquilibre que peuvent amener les réformes successives, **le bien-être de l'enfant doit toujours être préservé** et ce dernier doit pouvoir compter, en toutes circonstances, sur le soutien d'un adulte bienveillant.

Des travaux de recherche réalisés dans le cadre de la production de cet avis ont donné lieu à trois publications complémentaires dans la collection Études et recherches du Conseil supérieur de l'éducation :

- *La santé mentale des enfants et des adolescents : données statistiques et enquêtes recensées* (Couture, 2019);
- *Les compétences sociales et émotionnelles dans les programmes éducatifs et d'enseignement de la petite enfance à la fin du primaire* (St-Louis, 2020);
- *Le bien-être des enfants à l'école primaire : un regard sur certains facteurs de risque et de protection* (Parent et St-Louis, 2020).

50-0524

Conseil supérieur  
de l'éducation

Québec 

   @csequebec  
cse.gouv.qc.ca